

FAQ relative aux Conditions générales du service

DPA de Facebook

Février 2016

Criteo Dynamic Retargeting et Facebook Dynamic Product Ads (DPA) Conditions Générales

Contexte

La solution Annonces de produits dynamiques (Dynamic Product Ads, DPA) de Facebook vous permet d'adresser vos utilisateurs sur Facebook depuis l'ordinateur et depuis l'application mobile Facebook. Le lancement du service DPA de Facebook requiert de placer les utilisateurs dans des « audiences personnalisées » et de télécharger votre catalogue produit sur Facebook

1 Pourquoi vous est-il demandé de signer les Conditions générales du service DPA de Facebook ?

Facebook demande aux clients (marchands) ou à leurs agents (Criteo) d'accepter les Conditions générales de Facebook pour leur solution DPA. Étant donné que Criteo utilise la solution DPA en votre nom, Facebook requiert que Criteo déclare et garantisse avoir autorité, en tant qu'agent, d'utiliser la solution DPA de Facebook en votre nom et d'accepter les conditions de service de Facebook en votre nom.

2 Quelles sont les implications pour vous lorsque vous « acceptez » les Conditions générales du service DPA de Facebook ?

- a. Vous accordez à Criteo le droit d'agir en tant que votre agent et d'accepter les conditions de services correspondantes de Facebook en votre nom.
- b. Vous acceptez de fournir à Criteo un accès « Annonceur de la page » à votre Page fan Facebook ou de permettre à Criteo de créer une Page fan Facebook en votre nom et d'utiliser l'accès « Annonceur de la page » afin de rediriger les services vers votre fil d'actualité. (Voir les questions 7 et 8 pour plus d'informations).

3 Et si nous (Client) avons déjà accepté les conditions de services correspondantes ?

- a. Facebook ne nous fournit pas de moyen de confirmer que vous avez déjà indépendamment accepté les conditions de service correspondantes. En outre, Facebook exige que Criteo déclare avoir le pouvoir d'agir en tant que votre agent. Par conséquent, nous avons besoin que vous acceptiez les présentes Conditions générales de service DPA de Facebook, pour garantir que nous sommes autorisés à lancer la campagne.
- b. Fort heureusement, si vous avez déjà accepté les conditions de service correspondantes, le fait d'accepter que Criteo agisse en tant que votre agent pour accepter les conditions de service et utiliser la solution DPA de Facebook en votre nom ne devrait pas être un problème.

4 Quelles sont les conditions de service correspondantes ?

- c. Pour mettre en place le service DPA, vos utilisateurs doivent être placés dans une Audience personnalisée pour être ciblés. Pour ce faire, vous devez accepter les Conditions relatives à la Mesure des conversions de Facebook, à l'Audience personnalisée depuis votre site web et l'Audience personnalisée depuis votre application mobile. Ces conditions sont disponibles sur : <https://www.facebook.com/customaudiences/app/tos/>
- d. De même, pour mettre en place le service DPA, votre catalogue de produits doit être en place (c'est-à-dire que les informations relatives à vos produits doivent être téléchargées sur Facebook). Pour y être autorisé, vous devez accepter les Conditions relatives au Catalogue de produits de Facebook disponibles sur : https://business.facebook.com/legal/product_catalog_terms/

5 Que contiennent les Conditions relatives à la Mesure des conversions, à l'Audience personnalisée depuis votre site web et à l'Audience personnalisée depuis votre application mobile ?

- a. Vous reconnaissez que Facebook peut mesurer les conversions pour créer des audiences personnalisées constituées de personnes ayant consulté votre site Web et utiliser les données relatives aux événements (à savoir, les données concernant les actions que les utilisateurs ont entreprises sur votre site Web ou votre application mobile pour créer l'audience personnalisée, et afin de permettre à Facebook de mieux cibler les annonces et d'optimiser ses systèmes.
- b. Vous confirmez avoir placé un avis bien visible et obtenu le consentement approprié de vos utilisateurs concernant les données relatives aux événements recueillies et utilisées pour la publicité en ligne ciblée. De plus, les conditions se fondent sur ce qui doit être inclus dans l'avis.
- c. Vous acceptez de ne pas transférer ou divulguer d'informations personnellement identifiables à Facebook ni combiner toute information, obtenue en lien avec les présentes conditions, à des informations personnellement identifiables. Vous acceptez également de ne pas partager avec Facebook d'informations pour lesquelles vous savez ou devriez raisonnablement savoir qu'elles ont trait à des enfants de moins de 13 ans ou à la santé, aux finances ou à d'autres catégories d'informations sensibles.

6 Que contiennent les Conditions relatives au catalogue de produits ?

- d. Vous autorisez Facebook à modifier et utiliser les informations fournies en lien avec les caractéristiques du catalogue de produits pour créer et lancer des annonces en votre nom et fournir des services de mesure connexes. En outre, le contenu du catalogue de produits sera utilisé pour permettre à Facebook de mieux cibler les annonces et d'optimiser ses systèmes.
- e. Vous acceptez que le contenu de votre catalogue de produits respecte les consignes de publicité de Facebook.

7 Pourquoi Criteo a-t-il besoin d'un accès « Annonceur de la page » à votre Page fan Facebook ?

Pour lancer, créer ou gérer des campagnes de fils d'actualité en votre nom, Criteo aura besoin d'un accès « Annonceur de la page » à votre Page fan Facebook. Veuillez remarquer que conformément aux Conditions générales du service DPA de Facebook, Criteo peut uniquement utiliser l'accès Annonceur de la page à votre Page fan Facebook pour fournir ses services de redirection vers votre fil d'actualité.

8 Comment Criteo peut-il créer une Page fan Facebook pour vous ?

Facebook fournit à Criteo un outil spécifique pour créer des Pages fan Facebook pour ses clients à l'aide des marques commerciales du client. Veuillez remarquer que Criteo créera uniquement une Page fan Facebook pour vous si vous ne possédez pas de Page fan ou si vous n'autorisez pas Criteo à accéder à votre Page fan Facebook. De plus, Criteo transfèrera la propriété de cette Page fan ou fusionnera cette Page fan avec votre Page fan existante, sur demande et gratuitement.

9 En quoi la disposition d'indemnisation contenue dans les Conditions générales du service DPA de Facebook diffère-t-elle de la disposition d'indemnisation contenue dans votre contrat existant avec Criteo relatif à la fourniture des services Criteo ?

Cette indemnisation est spécifique aux dommages et pertes que Criteo peut encourir suite à des actions entreprises en lien avec la fourniture des Annonces de produits dynamiques de Facebook.

10 Pourquoi les présentes Conditions sont-elles régies par la législation de l'État de Californie ?

Les lois et la compétence de l'État de Californie ont été choisies pour correspondre avec les conditions de Facebook, qui sont également soumises à la législation californienne.

11 Et si nous (le Client) refusons les Conditions de service de Facebook ?

Vous devez contacter votre représentant Facebook.

NON-RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans ce document : (i) sont fournies à titre informatif uniquement ; (ii) ne visent pas, ne comportent pas et ne constituent pas des conseils juridiques ; et (iii) ne dispensent pas du conseil juridique d'un avocat compétent.